

Département  
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20210121-03-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/01/2021

**N° 03/21**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 14 janvier 2021
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 26 janvier 2021,

**Objet de la délibération :**  
**Indemnités de fonction des conseillers délégués**

Nombre de membres)	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	71
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	4
· Dont représenté(e)s	10
· Excusé(e)s :	5
· Non excusé(e)s :	7
- Votants	85

Résultat du vote	
- Pour :	85
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

**SÉANCE DU 21 JANVIER 2021**

L'an deux mil vingt et un,

Le vingt-et-un janvier,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de janvier.

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Guillaume AYMONIN à M. Alain MONNIER, M. Gilles ARNOULD à M. Marc JACQUOT, M. Joël BOLE à M. Vincent MARGUET, M. Olivier DARD à Mme Sylvie LHERITIER, Mme Danièle FIETIER à M. Claude CURIE, M. Boris PIERRET à Mme Estelle BOURNEZ, Mme Françoise LEBLANC-VICHARD à M. Alain OUDET, Mme Patricia LABERTERIE à M. Sébastien LAITHIER, M. Franck COLLINET à Mme Vanessa DORDOR, Mme Isabelle GUILLAME à M. Christophe JOUVIN

**Suppléé(e)s** M. Gérard VERMOT-DESROCHES par Mme Fabienne ARNOUX, M. Pascal DUGOURD par M. James PROUTEAU, M. Didier LAITHIER par Mme Marie-Christine ROBERT, Mme Lydie SAGE par M. Martial PAULY

**Excusé(e)** M. Jean-Marc CARGNINO, Mme Justine DIAS PEREIRA, Mme Bernadette FAILLENET, M. Pascal PERCIER, M. Rémy STADELMANN

**Absent(e)s** M. Henri BARBET, Mme Christine BREUILLOT, Mme Maryse FAILLENET, Mme Françoise GOUBET, Mme Christine JEANNEY, M. Maurice JACQUES, M. Jean-Louis POGLIANO

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Claude CHATELAIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu la délibération n°85/20 du 28 juillet 2020 fixant l'enveloppe globale maximum d'indemnités aux Présidents et aux Vice-Présidents à un montant de 152 500 € brut initialement calculée pour une prévision de délégation à 10 Vice-Présidents,

Vu le nombre de Vice-Présidents fixé à 8,

Vu la nomination de deux conseillers délégués,

Considérant que l'enveloppe indemnitaire globale doit être recalculée et répartie différemment entre Président, Vice-Présidents et Conseillers délégués.

Vu l'article L5211-12 du CGCT, relatif aux indemnités de fonction, l'enveloppe globale pour 8 vice-présidents s'élève à 123 841.80 € répartis de la manière suivante :

	Taux par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
Président	64.45 % de l'indice brut 1027
Vice-Président	23.61 % de l'indice brut 1027
Conseiller communautaire délégué	6 % de l'indice brut 1027

Appelé à délibérer, le conseil communautaire valide à l'unanimité la répartition de cette nouvelle enveloppe d'indemnités à compter du 1<sup>er</sup> février 2021.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20210121-03-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/01/2021

Fait et délibéré en séance, le 21.01.2021

Pour Extrait conforme,  
Jean-Claude GRENIER

Président

